

CSE Siège

du 13 & 14 avril 2021

Le CSE à l'offensive

Vos élu-e-s CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourcier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie-Jo Larabi, Éric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller

Représentante syndicale

Claude HENIN

Transfert des équipes de la production à FTV Studio, réorganisation de l'éclairage des plateaux du Siège, audit sur la planification à la rédaction nationale, face à l'accélération des réorganisations, le CSE à l'offensive.

En ouverture de séance, le secrétaire a proposé une minute de silence en la mémoire de Didier Graftieux, ancien élu du CSE Siège, qui nous a quittés de façon beaucoup trop prématurée.

- **Situation sanitaire au Siège : la troisième vague**

La troisième vague est bien là avec 49 cas Covid à FTV, dont 28 au Siège, 593 cas Covid en cumulé depuis un an, 351 au Siège, soit plus de 8 % des effectifs.

Les élu-e-s auraient souhaité avoir une répartition des contaminations par secteur, pas possible selon la direction.

Les médecins observent toutefois une augmentation des cas côté Chaîne Info, un secteur en open-space et une population jeune qui n'a pas eu accès à la vaccination. Ils pointent également du doigt tous les lieux de contact où les salariés ne portent pas toujours leur masque (salles de montage, open space).

Re-confinement, un manque de discernement

Les élu.e.s s'étonnent du changement de politique de la direction pour faire face au nouveau confinement. Avec la fermeture des écoles et des crèches, beaucoup de salariés se retrouvent en difficulté...

Tirillés entre travail et garde d'enfants avec parfois en prime des remarques déplacées de managers. Cette fois, contrairement au confinement de mars 2020, les absences autorisées sont soumises à des conditions plus strictes. Si le salarié ne peut pas télé-travailler, la direction dépose les RTT ou les récupérations employeurs. Elle incite ensuite le salarié à poser des congés (sans l'y obliger). L'absence autorisée n'est possible qu'en dernier recours. Pour un couple de salariés à FTV, seul un des deux pourra en bénéficier.

Les élu.e.s contestent cette forme de discrimination à l'encontre de celles et ceux qui sont contraints d'assurer la garde des enfants ou l'école à la maison.

Vaccination

Le service médical suit les recommandations gouvernementales.

Depuis le début de la campagne, il

pratique la vaccination à l'Astrazeneca, jusqu'à présent destiné aux salariés de plus de 55 ans présentant des comorbidités ; il est désormais ouvert à tous les salariés de plus de 55 ans.

Les salariés de moins de 55 ans ayant reçu une première injection d'Astrazeneca ne pourront pas recevoir une deuxième dose de ce vaccin. Les médecins du travail pourront leur délivrer une ordonnance pour qu'ils puissent bénéficier d'une seconde injection sous ARN Messenger (comme Pfizer ou Moderna) dans un centre de vaccination de leur choix.

Pour toute information ou prise de rendez-vous : 01 56 22 99 72 ou Cabinet-medical.mftv@francetv.fr

Les médecins du travail espèrent recevoir très bientôt des doses du vaccin Johnson&Johnson récemment mis sur le marché français.

Respecter les gestes barrières

Vaccinés ou pas, le strict respect des gestes barrières reste la règle

dans l'entreprise. Le port du masque est obligatoire. La direction n'exclut pas d'appliquer des sanctions pour les salariés récalcitrants qui ne respecteraient pas ces règles sanitaires ... mettant ainsi leurs collègues en danger. Si les tests PCR ne sont pas obligatoires pour les intermittents qui viennent travailler à FTV, la question des autotests covid est en discussion.

Régie 2

Les élu.e.s constatent une très forte activité en régie 2, suite à la fermeture de la régie 4 et du plateau D, particulièrement les vendredi/samedi/dimanche.

Le temps d'antenne y est considérablement rallongé avec l'enchaînement des émissions (jusqu'à 8 émissions le dimanche !) et des temps de préparation forcément raccourcis.

Les élu.e.s invitent les médecins du Siège à venir s'en rendre compte par eux-mêmes de la dégradation des conditions de travail et du risque sanitaire.

● **Compte rendu du CSE Central du 31 mars, 1er et 2 avril 2021**

Situation générale de l'entreprise

Suite au 3^{ème} confinement, le recours systématique au télétravail et la réduction de l'offre d'info et de programmes ont été décidés.

France 4 poursuit la programmation scolaire mais on ne sait rien sur l'avenir de la chaîne qui a pourtant démontré toute son utilité durant la pandémie. Audience satisfaisante pour CultureBox qui sera finalement prolongée jusqu'en août.

Franceinfo est toujours la première plateforme d'information en France devant le Figaro et Le Monde. Les documentaires de plus en plus vus sur France.tv. Les fictions numériques marchent bien également.

L'équilibre des comptes a été obtenu en 2020 grâce à la réduction

CSE Siège du 13 & 14 avril 2021

d'activité qui a généré mécaniquement des économies sur la masse salariale.

Transfert des activités de production en gestion directe de FTV à FTV Studio

Les 86 salariés de Thalassa, Télématin, Faut pas rêver, Passage des Arts, Des Chiffres et Des Lettres sont concernés par ce projet de transfert qui fait l'objet d'une double consultation, en CSE Central et en CSE Siège.

En CSE Central comme en CSE Siège, le projet a fait l'unanimité contre lui.

Le CSEC a engagé une expertise et le CSE Siège a décidé d'engager une action en justice. (voir plus bas le compte rendu des débats en CSE Siège.)

Point Outre-mer

Plusieurs chantiers sont prévus de 2021 à 2023 sur la production de contenus, renouvellement des grilles, le développement numérique, la visibilité de l'outre-mer. La direction veut fournir les flux de direct des 1^{ères} sur le portail pour accroître la visibilité des territoires ultramarins. Il y a un problème de fond sur l'inter connexion entre les trois médias, radio, télé web, entre autres sur l'évolution des métiers.

Au niveau technique les stations Outre-mer sont fortement impactées par la situation sanitaire. Un grand nombre de chantiers ont pris du retard comme le renouvellement du MAM, de régies radio, la construction de cars vidéos.

Transfert géographique de l'exploitation de la post production du feuilleton « un si grand soleil » à Vendargues

Deux ans après le lancement du feuilleton, la direction souhaite transférer à Vendargues la post-

production actuellement installée à Saint-Cloud. La post-production sera livrée fin juin-début juillet 2021, elle comprendra 13 salles de montage image, 5 salles de montage son, deux auditoriums, deux salles d'étalonnage et 8 bureaux de production. Les 13 postes restent rattachés à la DMF et vont être mis en consultation sur Vendargues.

Projet Notif de plate-forme d'aide à la planification des non permanents de la DMF

Les élu.e.s ont émis un avis négatif sur Notif, nouvelle plate-forme de gestion des intermittents, en cours d'expérimentation pour les OPV et à la vidéo, mais qui a vocation à s'appliquer à tous les non permanents. Le système permet de trier les intermittents selon leur lieu de résidence ce qui est interdit par la loi, et la direction n'exclut pas d'utiliser les données sur les périodes d'indisponibilité en cas de contentieux prud'homal !
Inacceptable pour les élu.e.s.

● Bilan de l'emploi au 31 décembre 2020

Les effectifs de FTV ont baissé de 422,5 ETP en un an. Les non permanents sont les grandes victimes de la crise sanitaire, avec une chute drastique de leurs effectifs d'avril à juillet 2020.

- Malakoff enregistre une baisse de -33 ETP,
- La Fabrique en région -57,3 ETP.
- A France 3 les régions Nouvelle Aquitaine, Hauts de France, Rhône Alpes Auvergne, contribuent le plus aux réductions d'effectifs ;
- En Outre-mer, ce sont les stations de Nouvelle Calédonie, La Réunion et de la Martinique.

La direction a surestimé le nombre de départs potentiels dans le cadre

de la RCC : 79 départs constatés en 2019 et 467 en 2020 soit un total de 546 départs. Si on y ajoute les 309 salariés inscrits pour un départ en 2021 et 2022, on atteint 855 départs au total, quand le plafond initialement envisagé se situait à 2000...

Mise en place de l'outil de suivi des présences via Teams

Un outil destiné à limiter le nombre de présents sur site.

La DSI a imaginé ce système d'auto-déclaration prévisionnelle via Teams.

Les élu.e.s ont vertement critiqué ce projet beaucoup trop complexe et suite à leur avis négatif, la direction a reconnu que le projet n'était pas abouti, et l'a donc retiré.

Taxe d'apprentissage 2021

Après la réforme de la formation professionnelle, la part de la taxe d'apprentissage qui peut être reversée par les entreprises aux organismes habilités a beaucoup diminuée.

Les élu.e.s ont salué le rééquilibrage de la répartition entre l'Île de France et les régions, demandé de prioriser les écoles fondées sur le paritarisme, les écoles de la deuxième chance et l'Université.

Bilan logement 2020

En 2020, 4 salariés seulement de FTV ont pu trouver un logement, via « Action Logement », contre 26 en 2019 et 35 en 2018.

Le CSEC a constaté que le « retour sur investissement » de FTV était de plus en plus faible. Les élu.e.s ont décidé d'une étude juridique

pour voir les possibilités d'améliorer les offres de logement sur les sites parisiens comme dans les territoires.

Projet de renouvellement d'Orphée (système Marguerite)

La direction veut un portail unique RH. Il comportera le dossier de chaque collaborateur, le référentiel FTV, les organigrammes et les tableaux de bord. Il contiendra le recrutement, la mobilité, la gestion des carrières, la révision des salaires et les primes. Déploiement prévu d'ici mai 2022. Le volet « gestion des talents » rappelle la revue du personnel pour laquelle la direction a été condamnée par la justice.

Pour le CSEC, pas question de voir réapparaître à FTV un fichier de renseignements sur les salariés comme celui qui vient de défrayer la chronique à Ikea France...

● **Vote du CSE du Siège de France Télévisions sur la transformation du CI ORTF en CASCIE**

Les CSE de l'audiovisuel public issus des CE fondateurs du CI ORTF (tous les CSE de Radio France, les CSE de FTV Siège, FTV réseau France 3, CSE Malakoff, CSE Corse Via Stella et CSE de l'INA) ont décidé de constituer un Comité des Activités Sociales et Culturelles Inter Entreprises (CASCIE ORTF), qui aura pour objet de poursuivre la gestion commune des activités sociales et culturelles confiées depuis 1976 au CI ORTF. Il s'agit d'une disposition imposée par les Ordonnances Macron.

Réunis en séance le 13 avril 2021, les élu.e-s du CSE de FTV Siège ont examiné le projet de Protocole de constitution du Comité d'Activités Sociales et Culturelles Inter-entreprises des ex-

Organismes de Radio et de Télévision Français (CASCIE ORTF) et mandaté leur secrétaire pour faire adhérer leur CSE en signant cet accord. La résolution a été adoptée à la majorité des élus présents : 22 voix pour et 4 abstentions (Unsa).

La totalité des CSE fondateurs du CASCIE ORTF ayant décidé de signer le Protocole de Constitution, deux autres accords doivent encore être négociés et signés avant la mise en œuvre du CASCIE ORTF : un accord collectif (entre organisations syndicales et employeurs) définissant les moyens alloués au fonctionnement de l'instance, et un accord de transfert entre les CSE et le CASCIE ORTF.

- **Projet d'apport par France Télévisions à France Télévisions Studio de l'activité de production (siège) d'émissions en gestion directe : un nouveau modèle d'externalisation ?**

La direction rappelle que depuis 2015, sa filiale de production rebaptisée France TV Studio s'est beaucoup développée et est aujourd'hui le 3^{ème} fournisseur de contenus pour France Télévisions, avec un chiffre d'affaires annuel de 83,8 millions d'euros, soit une croissance de 25 % en 2019 et de 35 % en 2020.

Une croissance faite dans un premier temps, dans les œuvres patrimoniales ; fictions et documentaires, et qui s'oriente aujourd'hui vers la production de programme de flux.

Lors de la présentation des Orientations Stratégiques de France Télévisions, au cours CSEC du 19 février 2019, il était prévu que France TV mette progressivement fin à la gestion directe des émissions (hors information, sport et autopromotion) et transfère la production de ces émissions à France TV Studio

C'est dans ce contexte qu'elle inscrit le projet de transfert des émissions Des chiffres et des lettres, Télématin, Thalassa, Des racines et des ailes, Passage des arts.

Ce transfert de production en gestion directe d'émissions, doit se faire dans le cadre d'un apport partiel d'actifs, comportant les actifs corporels et incorporels relatifs à cette activité. Cet apport partiel d'actif sera formalisé par un Traité d'Apport à conclure entre France TV et France TV Studio et s'appliquera dès le 1^{er} septembre 2021.

Ce transfert entrainera automatiquement le transfert à France TV Studio de l'ensemble des contrats de travail rattachés à ses émissions, ceci sans que les collaborateurs concernés n'aient

leur mot à dire : ils n'ont même pas besoin de signer leur contrat.

Tous les types de contrats sont concernés : les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée, les contrats à temps partiels, les contrats d'apprentissage/en alternance. 86 collaborateurs vont donc subir ce transfert, 84 CDI, dont 4 à temps partiel et 2 CDD à temps partiel.

Si les contrats de travail de ces collaborateurs sont bel et bien transmis, leur convention collective vole en éclat, car l'article L.2261-14 ne prévoit pas le transfert des avantages collectifs mais aménage une période de 15 mois maximum, au cours de laquelle les instances représentatives du personnel de la société d'accueil, en l'occurrence de FTVS négocieront avec la direction de FTVS, pour qu'un accord de substitution soit mis en place.

Sur quelles bases, ces salariés vont-ils négocier ? Nul ne le sait !

Pendant le temps de négociation qui est donc au maximum de 15 mois (mais qui peut être plus court), les accords collectifs de FTVSA continuent de s'appliquer.

Ensuite, ce sera l'accord négocié qui s'appliquera et si aucun accord n'est trouvé, les salariés transférés bénéficieront exclusivement des dispositions de la convention collective applicable au sein de France TV Studio, soit la convention collective nationale de la communication et de la production audiovisuelles et de l'ensemble des accords d'entreprise applicables au sein de France TV Studio.

Les élu-e-s et les organisations syndicales manifestent clairement leur hostilité à ce projet qui remet en question les

droits des salariés mais aussi l'unité de FTVSA.

Ils ne comprennent pas la raison d'un transfert qui vise à déshabiller Paul pour habiller Jacques et qui, au passage, revient sur les accords collectifs. Ils s'interrogent sur la légalité de ce transfert, car si l'article 1224-1 du code du travail prévoit ce type de transfert,

- Il est habituellement réservé aux sociétés en difficulté et doit leur permettre de sauvegarder les emplois de leurs unités de production
- Pour que le transfert soit légal, l'entité transférée doit être une **entité économique autonome**.

Cette notion est définie par la cour de cassation comme **ensemble organisé de personnes et d'éléments corporels ou incorporels permettant l'exercice d'une activité économique qui poursuit un objectif propre** (Cass. soc., 7 juill. 1998, no 08-40.393).

Face à cette remise en cause, la direction se dit prête à ouvrir des négociations, avant le transfert avec les organisations syndicales des 2 sociétés FTVS et FTVSA.

Elle se dit ouverte à ce que tous les points litigieux comme la garantie de l'emploi, les RTT, les conditions de sortie de l'entreprise FTVS, la

possibilité de bénéficier du CI-ORTF, fassent l'objet de négociations.

Elle envisage également la possibilité d'un report de la date de transfert, ceci, afin de laisser le temps aux organisations syndicales de négocier ensemble, avant le transfert.

Si cette ouverture peut apparaître positive, elle balaie d'un revers de la main, la question de la légalité de l'opération que les élu-e-s veulent voir trancher.

Les élu-e-s du CSE Siège votent donc une délibération pour ester en justice afin de faire dire le droit sur la légalité de cette opération de transfert.

Pour autant, les élu.e.s, ont pris acte de la volonté de négociation de la direction sur tous les points litigieux et sauront rappeler à cette dernière ses engagements, au cas où la justice validerait le transfert.

Ils sont également conscients que, certes une négociation impliquant les organisations syndicales des 2 entreprises, avant transfert est pour le moins souhaitable, mais celle-ci doit se faire sans précipitation, car une fois l'accord entériné, il s'appliquera de plein droit, dès la réalisation du transfert et les 15 mois prévus par la loi n'auront plus lieu d'être.

- **Projet d'évolution des modes d'exploitation du système d'éclairage des plateaux du Siège : où est passée la maintenance des équipements ?**

C'est la question que se posent les élu.e.s du CSE et les experts du cabinet Technologia qui ont débuté leur travail dans de très mauvaises conditions (éclairagistes non détachés pour assurer la visite des installations, nombre d'experts limité pour les visites, documents non fournis)

La direction se dit incapable de fournir les schémas électriques demandés par les experts et

refusent de transmettre les rapports d'inspection de sécurité des installations de l'éclairage des plateaux du siège à la CSSCT alors qu'il s'agit d'une obligation légale.

Le doute fait désormais place à la suspicion. Pourquoi cette obstruction ? Pourquoi la maintenance des équipements a-t-elle été abandonnée depuis plusieurs années sans même en informer le CHSCT à l'époque ?

La direction ne devrait-elle pas faire preuve d'humilité alors que la préfecture interdit tous travaux dans l'entreprise depuis plus d'un an, pour cause de non-conformité des installations de sécurité incendie ?

Les éclairagistes déplorent de devoir travailler dans un climat d'insécurité.

Ce sentiment d'insécurité ne fait

- **Ajustements de l'organisation de la direction de la Communication**

Il s'agit bien là d'un ajustement. Depuis 2020, la direction de la communication réunit la communication interne, le marketing, la communication digitale, la communication antenne et programme, la communication info et sports, le service publicité.

La direction a décidé de rattacher l'équipe en charge des relations publiques, à la direction des partenariats, ces équipes travaillant sur les événements physiques plus que numériques, il est cohérent de les rassembler.

L'équipe des relations publiques travaillait jusqu'à présent avec la direction du marketing relationnel qui a plus une activité numérique.

Sur les 4 postes de l'équipe relations publiques, 3 postes seront directement rattachés à la directrice des partenariats, le 4^{ème} sera rattaché au pôle s'occupant des opérations liées au Cinéma, aux festivals professionnels et à la jeunesse.

Cette organisation est sans conséquence sur les conditions de travail des collaborateurs qui ne

qu'augmenter avec ce nouveau projet qui réduira considérablement le nombre d'éclairagistes qui ne pourront plus intervenir sur les plateaux en cas d'urgence.

Les éclairagistes rejettent unanimement ce projet qui a pour seul objectif l'économie au détriment de la sécurité et des conditions de travail.

sont pas modifiées. Elle est sans conséquence sur l'emploi qui reste identique à ce qui avait été présenté précédemment.

Depuis la pandémie, la totalité des équipes de la communication est en télétravail, avec mise à disposition du matériel nécessaire, organisation de réunion de service en visio-conférence dans chacune des directions pour maintenir le lien.

Quelques salariés se rendent au Siège un jour par semaine pour rompre l'isolement. Il y a eu des retrouvailles par petite équipe dans le respect des gestes barrières.

Le service de la communication des offres programme, info sport est en télétravail avec quelques exceptions pour des ITW physiques, déplacement sur un tournage ou un événement.

La direction a pour projet de rassembler l'ensemble des équipes en un même lieu car elles sont dispersées à Valin, au Siège, au Ponant, et à EOS. Une étude est en cours auprès de l'IMG, une piste à Valin serait envisageable. Le projet serait présenté aux instances.

- **Audit de la planification des collaborateurs participant et contribuant à la fabrication des journaux télévisés : un audit confidentiel qui laisse dubitatif !**

Un audit interne sur la planification des collaborateurs rattachés à la direction de l'information est en

cours d'élaboration au Siège.

Les investigations concernent les plannings "d'avant crise".

Demandé par la présidence en janvier, cet audit se penche sur la planification des salariés participant à l'élaboration des journaux de France 2, France 3 et France Info canal 27.

Objectifs : optimiser la planification, vérifier la conformité du régime de travail et des conditions de travail des salariés aux dispositions de l'accord collectif, travailler sur la gestion des congés, la gestion des personnels non-permanents mais aussi sur les modalités d'attribution des éléments variables d'activité.

Un audit pour évaluer les processus et les organisations mis en place et prévalant à l'information nationale. Il ne concerne en aucun cas une évaluation de personne ou de contenu éditorial.

Sur la 1^{ère} phase de recueil de données, l'équipe a presque achevé son travail (24 entretiens ont été menés avec des responsables de services, responsables des plannings, secrétariat général, DRM, rédacteurs en chef, chefs de service de l'information).

La phase 2 aura lieu dans 2 ou 3 semaines ... retardée par le mode dégradé imposé par le nouveau confinement au Siège.

La restitution de l'audit à la présidence et à la Direction de l'information est prévue pour le mois de mai 2021.

Pour les élu.e.s, la direction se cache derrière le caractère confidentiel de la démarche pour répondre aux questions et aux inquiétudes des salariés. Ils regrettent que les salariés ne soient pas consultés. Les salariés de la Fabrique sont également écartés alors qu'ils participent amplement à la fabrication des journaux ! Incohérence totale !

Le climat dans lequel est lancé cet audit interroge sur la bienveillance de cette action vis-à-vis des salariés ?

Le planning : un sujet sensible ! Il conditionne le niveau de travail et les conditions d'emploi.

Le fait que les entretiens soient menés auprès d'encadrants dérange même si la direction affirme que la mission de cet audit est de vérifier la conformité des pratiques avec l'accord collectif.

Son objectif est de faire le tour des différents services de l'information au Siège pour les améliorer mais « *il ne remettra pas en cause l'Accord collectif de mai 2013 !* » promis-juré.

- **Budget réalisé 2020 et budget prévisionnel 2021 : FTV a profité de la pandémie**

Les bénéficiaires de la crise

Alors qu'on s'attendait à une année noire à cause de la crise sanitaire, France Télévisions a terminé l'année 2020 dans le vert, avec résultat net de 18 millions d'Euros, auxquels il faut ajouter 6 M€, qui seront redistribués aux salariés, sous forme d'intéressement.

La baisse de 60 M€ de la redevance, les recettes publicitaires en négatif de 30 M€, le « coût covid » (gel, masques, plexis, hygiène etc.) estimé à près de 12 M€... ont été, plus que

largement, compensés par les économies réalisées sur les autres postes de dépense.

Comment expliquer ce retournement ?

Tout simplement par la baisse considérable de l'activité, à partir du 17 mars 2020 : mutualisation des journaux télévisés pendant le confinement et arrêt temporaire de Télématin, plateaux et régies en commun, annulation de certains tournages, baisse du nombre des reportages et des missions à l'étranger, report des JO de Tokyo,

formations à l'Université suspendues ou en visio, etc...

Ainsi, en 2020, sur l'ensemble de ses charges d'exploitation, le Siège a dépensé près de 60 M€ (57,2 M€) de moins que prévu. Mécaniquement, avec des ressources garanties à près de 90 % par la redevance audiovisuel (CAP), il suffit de fabriquer moins pour faire des économies.

Excédent de 38 M€ sur les charges hors personnel

Le plus gros poste d'économies est celui des frais de mission au sens large.

Moins de missions, de déplacements, plus de visioconférences : sur un budget prévisionnel de 29 M€ pour le Siège, les dépenses se sont élevées qu'à 15,5M€.

Économies aussi, de 11 M€, sur les moyens de fabrication, 5 M€ sur le budget de la communication, en raison de l'annulation de festivals et d'événements culturels et sportifs.

Par direction, les dépenses de l'information nationale ont été de 14 M€ inférieures au budget prévisionnel, 22 M€ pour les sports, 20 M€ sur les fonctions supports.

19 millions d'économies sur la masse salariale et l'emploi

Moins d'activité, cela veut dire aussi moins de travail et en premier pour les CDD et intermittents. L'emploi non-permanent a ainsi baissé de près de 100 ETP.

L'emploi permanent a continué à reculer avec 117 CDI de moins et **au total, l'emploi au siège a reculé de près de 200 ETP (164 PTA et 33 journalistes) sur l'année 2020.**

Au 31 décembre 2020, l'effectif global du siège était de 4 400 ETP : 3 800 ETP permanents (3 003 PTA et 796 journalistes) + 600 ETP non-

permanents (506 PTA et 92 journalistes).

D'autres économies ont été réalisées sur la masse salariale, avec le non-remplacement de certains arrêts maladie, la latence à pourvoir les postes vacants, l'effet noria (remplacement des salariés partis en retraite, par des plus jeunes, aux salaires en moyenne trois fois moins élevés).

Enfin, la prise des congés et la limitation du nombre de jours déposés sur le CET se soldent par un gain de 6 M€ au niveau de FTV.

Prévisions budgétaires 2021

Pour 2021, le budget prévisionnel du Siège (charges d'exploitation), a été fixé à 909,1 M€.

C'est un budget en hausse par rapport au budget 2020 réalisé, fortement impacté par la crise, mais en nette baisse, de 5,6 M€, par rapport au budget prévisionnel 2020.

Intéressement, crise, précarité

Pourquoi ne peut-on pas se réjouir de voir FTV terminer l'année avec des finances en pleine forme ? Parce que ce résultat est directement dû à la crise sanitaire et qu'il n'est pas le résultat d'une surperformance.

Miraculeusement, FTV engrange 18 M€ d'excédents et va distribuer 6 M€ d'intéressement à ses salariés.

Dans le même temps, selon les derniers chiffres de la direction financière, le fonds de soutien aux 1 500 non-permanents, avec une dotation de 3,2 M€, est très loin de compenser les pertes de tous ceux qui ont été privés de travail et qui ont, malgré eux, contribué à ce budget 2020 excédentaire.

Quand le malheur des uns fait l'intéressement des autres...

- **Compte-rendu de la commission information et aide au logement du 25 mars 2021 : bilan catastrophique**

Pour l'année 2020, un montant de 2 603 077€ a été versé à Action Logement au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), ce qui correspond à 0,45 % de la masse salariale. En contrepartie 4 salariés ont été logés dans le parc social via le site Al'in contre 26 en 2019, 35 en 2018 et 48 en 2017.

Ce bilan catastrophique pose question et les élu.e.s du CSE siège ont demandé officiellement une expertise juridique pour faire un état des lieux afin de trouver des solutions pour l'amélioration de l'accessibilité au logement social à FTV.

Action Logement propose d'autres dispositifs tel que l'aide à l'accession à la propriété avec un prêt de 40 000€ au taux attractif de 0,5 % mais cela ne concerne qu'une infime minorité des salariés et le service logement de FTV a avant tout une vocation sociale : le logement de ses salariés qui n'ont pas les moyens d'accéder au parc privé et encore moins à l'achat.

Avec 1 milliard d'euros l'actif d'Action logement est dans le collimateur de l'Etat et s'est vu ponctionner 500 M€ pour 2020 et 1 Md€ pour 2021.

Les élu.e.s estiment qu'Action Logement ne répond pas aux attentes de ses salariés. Ce service est trop coûteux avec peu de résultats et de retours sur

investissement.

Christine Lanfeuille a quitté FTV et son poste n'est pas remplacé, c'est Karine Poulard qui prend en charge une partie de ses activités en lien avec Carole Chardon (carole.chardon@actionlogement.fr) pour Action logement en charge des prêts à l'accession à la propriété.

Il existe deux plateformes à FTV pour trouver un logement : AL'IN (accessible via monespace) pour le logement social et INL'I pour les plafonds de ressources intermédiaires. Les offres d'INL'I sont accessibles sur les sites extérieurs comme "se loger.com" il est parfois plus facile de trouver sur "le bon coin".

C'est un problème de politique générale, le public à FTV n'est plus prioritaire face aux plus précaires en France.

Il y a 2 millions de foyers en attente d'une attribution d'un logement social.

Chaque nuit 200 000 personnes sont hébergées et on estime à 20 000 le nombre de personnes "à la rue".

FTV n'est pas obligée de verser cet « *impôt* » à Action Logement et l'expertise nous permettra de savoir ce qu'il est possible de faire pour faciliter l'accès au logement social dans notre entreprise.

- **Vie du CSE**

Immobilier

Les travaux de l'appartement de Trouville ainsi que ceux du Cap Esterel se sont achevés le mois dernier. Dès que les consignes sanitaires le permettront les appartements seront remis en location.

Le CSE est toujours en recherche

d'un local pour ses activités sportives suite à la reprise de bail du Barjac par son propriétaire. La péniche en cours de construction sur la Seine à proximité du Siège, avec ses 1000 mètres carrés et son complexe aquatique, pourrait représenter une solution intéressante. Les recherches sont en cours.

Investissement en Baie de Somme

Le CSE souhaite investir dans un bien immobilier en Baie de Somme.

L'idée est de réinvestir les excédents de la période Covid au profit des salariés, à proximité de Paris, en bord de mer, dans une nature préservée, près du Marquenterre et des colonies de phoques, pour des vacances reposantes et intelligentes.

Totem de réparation pour vélo

Le totem de réparation vélo « tout en un » sortira bientôt de terre devant le bâtiment Valin, normalement avant les congés d'été.

Prochain CSE prévu le 11 & 12 mai 2021

Vos élus CGT se tiennent à votre disposition

Ouverture de l'accueil en confinement

L'organisation du travail est prévue avec deux jours d'ouverture par semaine, le mardi et le jeudi en cette période de confinement.

Restauration au ralenti

Quelques chiffres, 300 à 350 repas à midi en semaine et 60 le soir, 140 à midi le week-end et une quarantaine le soir.

La fréquentation est fluidifiée malgré la jauge réduite à 99 places grâce à l'application qui permet de savoir en temps réel le nombre de places disponibles au self.